

SOMMAIRE ET PROPOSITIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

- 1- Convention Ligue de l'Enseignement
- 2- Prix des fermages suite au nouvel indice
- 3- Révision tarifs 2021 : concessions cimetièrre, salle des fêtes, Châtelet, studios, garderie
- 4- SIVS : Dissolution (transfert de personnel et de biens au profit des communes)
- 5- Subvention anciens combattants
- 6- Subvention camping 2020
- 7- Virement de crédits aide à l'énergie
- 8- ACCA : gratuité parcelle AM16 et droit de chasse sur terrain communal
- 9- 1001 Chantiers : rénovation accueil camping

Questions diverses

Secrétaire de séance : Stéphane Godreau

Convention Ligue de l'Enseignement

Le maire expose :

La Ligue de l'enseignement a sollicité la collectivité pour participer aux politiques publiques socio-éducatives développées localement et en développer de nouvelles en s'installant physiquement sur le territoire.

En réponse, il est envisagé de mettre en place une convention, fixée pour une année civile, dans le but de cadrer les engagements réciproques des deux parties visant à favoriser des actions socio-éducatives, sportives et culturelles (pour la collectivité, un soutien moral et la mise à disposition d'espaces au Châtelet ; pour la Ligue, l'installation d'une antenne de son siège, le développement de nouvelles offres d'accueil collectifs sur le site, des conditions particulières d'accès à ses propositions éducatives pour les habitants de la commune).

Après discussion sur le montant de la location et des charges, il est convenu que le comité de pilotage qui se réunira deux fois par an, se réunira afin de vérifier que le montant de la location et des charges soit en adéquation avec les frais payés par la Mairie

VOTE : 15 pour

Prix des fermages suite au nouvel indice

Le maire expose :

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2020, constatant pour l'année 2020 l'indice national des fermages arrêté à 105,33 soit une variation de +0,55% par rapport à l'année 2019.

Il propose d'appliquer cette variation aux fermages pour les tâches dans le marais communal, soit un montant total de 9.286,76 euros.

VOTE 14 pour

Tarifs cimetière, salles, studio

Cimetière Columbarium	Durée	Tarif 2021	Cimetière Tombe	Durée	Tarif 2021	Jardin du souvenir
Concession	10 ans 15 ans 30 ans 50 ans	130 € 180 € 280 € 380 €	Concession	30 ans 50 ans	150 € 200 €	Gratuit

SALLE DES FETES DE SANSAIS		1/05 au 30/09/2020	Du 1/10 au 30/04/2021	Caution Dommages	CAUTION Economies d'énergie	ARRHES
Associations ^{(1) (2)}	Commune Hors commune	200 € 270 €	230 € 300 €	1 000 €	50€	25%
Habitants ⁽²⁾	Commune Hors commune	170 € 380 €	200 € 430 €			
Professionnels	Commune	300 € la journée	350 €	1000 €	50€	25%
	Hors commune	400 € la journée	450 €	1000 €	50€	25%
Forfait ménage		100 € ⁽³⁾	100 € ⁽³⁾			

LE CHÂTELET		1/05 au 30/09/2020	Du 1/10 au 30/04/2021	CAUTION Dommages	CAUTION Economie d'énergie	ARRHES
Associations ^{(1) (2)}	Commune Hors commune	250 € 380 €	280 € 430 €	1 000 €	50 €	25%
Habitants ⁽²⁾	Commune Hors commune	220 € 470 €	250 € 500 €			25 %
Professionnels	Commune	400 € la journée	450 €	1000 €	50 €	25%
	Hors commune	550 € la journée	600 €	1000 €	50 €	25%
Forfait ménage		100 € ⁽³⁾	100 € ⁽³⁾			

- (1) Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité pour leur 1^{ère} manifestation de l'année.
- (2) La location "week-end" pour association ou particulier, s'entend du samedi matin au dimanche soir, un supplément de 50€ est facturé si la location débute le vendredi après-midi.
- (3) Le forfait ménage est indiqué au tarif indicatif de 100€, sous réserve de nouveaux protocoles sanitaires à mettre en œuvre. Autre solution ménage proposé, vente d'un "kit" ménage (fournir éponges, serpillère, produits etc) pour 30 €

Studios	01/09 au 31/05/2021	01/06 au 31/08/2021	Disposition particulière et exceptionnelle
MOIS	310 €	Sans objet	Réduction de 30% sur le 2 ^{ème} logement communiquant
Nuitée	40 €	60 €	
Semaine 7 nuitées	160 €	260 €	
Arrhes (sur réservations nuitée ou semaine)	30%	30%	
Caution	500 €	500 €	

Garderie

1 € le matin ; 1 € de 16h30 à 17h30 ; 1 € de 17h30 à 18h30 ; 8 € de 18h30 à 19h30

Une précision est apportée concernant le supplément de 50 € pour les locations de salles le vendredi : il est fait pour éviter les problèmes d'assurance et de responsabilités. D'ailleurs, cela entraînera une révision des contrats de location car ils sont actuellement trop imprécis sur le sujet.

VOTE : 1 abstention, 1 contre, 12 pour

SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex : proposition de dissolution

Le maire expose :

Le bureau du SIVS, par délibération du 6 août 2020 a décidé :

- de procéder à la dissolution du SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex
- de la répartition du personnel sur chaque commune
- de la répartition de l'actif entre les 3 communes.

La dissolution sera prononcée par arrêté préfectoral.

Les 3 communes sont invitées à délibérer.

VOTE 14 pour

Subvention anciens combattants

Le maire expose :

L'association a pour but de pérenniser la mémoire des anciens combattants des différents conflits depuis 1939 et d'être présent à toutes les cérémonies du souvenir locales ou nationales.

Afin d'aider à financer le fonctionnement de l'association et leurs aides sociales (versées aux adhérents gravement malades, handicapés ou dépendants), elle sollicite auprès de la commune une subvention d'un montant de 120 €.

VOTE : 1 contre, 13 pour

Subvention camping 2020

Le maire propose de verser au budget camping une subvention exceptionnelle destinée à apurer une partie du déficit essentiellement lié aux investissements importants réalisés en 2013 et 2014, dont l'objet était de maintenir un équipement de qualité en modernisant les installations dans une démarche de développement durable.

Il rappelle aussi que le camping est géré en délégation de service public depuis le 1er janvier 2017.

Afin de poursuivre l'apurement du déficit, le maire propose :

De verser pour 2020 au budget annexe du camping une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.469 €. D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

Le maire explique que cette subvention n'est pas versée directement à la gérance du camping.

Cette subvention est due à des investissements qu'il faut amortir (sur une durée de 10 à 15 ans) jusqu'à épuration des dettes.

VOTE 14 pour

Virement de crédits aide à l'énergie

Le maire expose :

Il a été décidé au dernier Conseil municipal d'octroyer une aide pour la prise en charge d'une partie de l'électricité d'un administré incapable de s'acquitter de cette créance (à hauteur de 250 €).

Il propose donc de valider le virement de crédit suivant afin de régulariser cette dépense :

- article 022, dépenses imprévues (fonctionnement) : -250,00 €
- article 6714, bourses et prix : +250,00 €

VOTE 14 pour

ACCA : gratuité parcelle et droit de chasse

Le maire fait part au Conseil municipal de la demande de renouvellement de la convention du droit de chasse sur le marais communal, conclue en 2007 et arrivée à son terme.

Par ailleurs la parcelle cadastrée AM n°16 dans le marais communal est mise à disposition gratuite de l'ACCA depuis 2010.

- Il propose :
- De signer une nouvelle convention de droit de chasse avec l'ACCA dans le marais communal du 1er décembre 2020 au 30 juin 2026
- De mettre à disposition gratuitement la parcelle cadastrée AM 16

VOTE 1 abstention 13 pour

1001 Chantiers : rénovation accueil camping

Le maire expose :

Dans le cadre des 1001 chantiers (Plan de relance départemental des travaux d'investissement), la demande de subvention pour le remplacement des ouvertures de l'accueil du camping a été acceptée.

Pour rappel, le tableau de financement obtenu avec le devis de l'entreprise Frère SAS :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remplacement des menuiseries (accueil du camping)	9 894,50€	Plan de relance départemental	4 947,25€
		Autofinancement	4 947,25€
TOTAL HT	9 894,50€	TOTAL HT	9 894,50€
TVA	989,45€		
TOTAL TTC	10 883,95		

A la demande des conseillers municipaux, un deuxième devis a été proposé (par l'entreprise Marteau). Le Maire propose de valider la réalisation des travaux et de déterminer l'entreprise qui les réalisera.

VOTE 14 pour le chantier et 14 pour prendre l'entreprise Marteau

Questions diverses

- Marie-Claude COLLET demande des informations sur la démission de Patricia ALVEZ. Le maire explique que la préfecture a acté la démission en date du 16 Novembre. Il explique qu'il propose de rester à 3 adjoints et de revenir sur ce sujet en 2021.
- Marie-Claude COLLET demande si dans les conseils on parlera des ventes de maison et des droits de préemption, comme cela était fait avant et qui est fait dans d'autres communes. Le maire signale qu'il se renseignera, mais que s'il n'y a pas de projet de la mairie, il n'en voit pas la nécessité, tout comme les informations confidentielles.
- Marie-Claude COLLET demande si la mairie maîtrise les horaires de mise en fonctionnement de l'éclairage public. Le maire explique qu'il y a une convention signée avec un seul changement par an gratuit, le reste étant payant pour la commune. Eric Butet ajoute que c'est une volonté d'avoir la main dessus dans le futur et demande aux élus de notifier à la mairie toute anomalie de déclenchement.
- Marie-Claude COLLET demande quand seront mises les décorations de Noël. Le maire explique avoir demandé un inventaire et quelles seront mises dès que possible.
- Laurence ROBIN explique que monsieur Maître a fait un travail de désherbage dans la commune bénévolement et que cela serait bien de le mentionner d'une manière ou d'une autre. Le maire envisage une rubrique « personnage extraordinaire » sur « Parole de Pigouille » et M. Maître pourrait en faire partie.
- Arnaud VIGER annonce que le PARC a répertorié 88.3 hectares pour la superficie du marais communal (marais accessible par terre).
- Marie-Claude COLLET demande pourquoi le compte rendu du dernier conseil municipal ne figurait pas sur le site de la ville. Christophe YARDIN répond qu'il avait été placardé sur le panneau d'affichage et que l'on veillera à publier le prochain sur le site de la ville.